

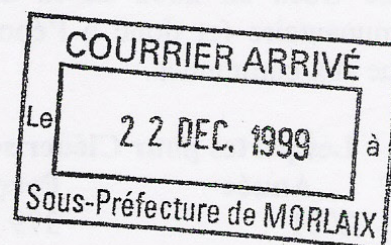


2

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER

Séance du 20 décembre 1999

Date de convocation :
2012.1999
Date d'affichage :
12.1999
Nombre de Conseillers
en exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25



L'an mil neuf cent quatre-vingt dix neuf et le vingt décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Luc UGUEN, Maire.

Présents : Tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :
Yves LE NAN qui a donné procuration à Jean Luc UGUEN
René CHAPALAIN qui a donné procuration à Jean Paul LE SAINT
François PRIGENT qui a donné procuration à Jean LESQUIN
Gérard DANIELOU qui a donné procuration à Hubert MONOT
Jean Yves BERTHOU
Bernard LE DUC
Paul JAOUEN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Taxe professionnelle unique et modification des statuts de la CCBK

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du conseil communautaire, en date du 16 décembre 1999, concernant la fiscalité de la CCBK, adoptant une taxe professionnelle unique, donnant droit à dotation de solidarité communautaire (avec mécanisme d'indexation), impliquant l'abandon de la fiscalité mixte, qui est actuellement celle de la CCBK.

L'abandon de la part communautaire sur la TH, le FB et le FNB étant voté, par les conseillers communautaires, à l'unanimité, l'article 7 des statuts est modifié en ce sens :

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la délibération prise à l'unanimité par la CCBK le 16 décembre 1999 :

- adoptant une taxe professionnelle unique, donnant droit à dotation de solidarité communautaire (avec mécanisme d'indexation), et impliquant l'abandon de la fiscalité mixte qui est actuellement celle de la CCBK,
- modifiant en ce sens l'article 7 des statuts de la CCBK,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ces modifications.

Pour extrait certifié conforme.



Jean Luc UGUEN
Maire de Cléder